

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
COMMUNE DE PLAN D'ORGON



## PLAN LOCAL D'URBANISME

### 6-G. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE AFFECTÉES PAR LE BRUIT

Vu pour être annexé à la délibération n°

en date du 23 avril 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

Le maire, JEAN-LOUIS LEPIAN

## 1. ACTE D'INSTITUTION DU CLASSEMENT

---

- Arrêté Préfectoral du 11 décembre 2000 portant sur le classement sonore des infrastructures de transport ferroviaire.
- Arrêté Préfectoral du 19 mai 2016 portant sur le classement sonore des infrastructures de transport routières.

## 2. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE CLASSÉES

---

Nom de la voie	origine	extrémité	Catégorie de l'infrastructure	Largeur du secteur affecté par le bruit	Type de tissu urbain
LIGNE TGV	PLAN D'ORGON		1	300 M	OUVERT
A7	PLAN D'ORGON		1	300 M	OUVERT
RD 7N	ENTRÉE AGGLO PLAN D'ORGON	APRÈS RD99	3	100 M	OUVERT
RD 7N	LIMITE COMMUNE ORGON	LIMITATION 70 KM/H	3	100 M	OUVERT
RD 7N	LIMITE COMMUNE ST ANDIOL	ENTRÉE AGGLO PLAN D'ORGON	2	250 M	OUVERT
RD 7N	APRÈS RD99	LIMITATION 70 KM/H	4	30 M	OUVERT
RD99	RD 7N	SORTIE AGGLO PLAN D'ORGON	4	30 M	OUVERT
RD99	ROUTE D'AVIGNON	PLACE DE LA REPUBLIQUE	3	100 M	OUVERT

RD99	ENTRÉE AGGLO PLAN-D'ORGON	LIMITE DÉPARTEMENT VAUCLUSE	3	100 M	OUVERT
RD99	SORTIE AGGLO PLAN D'ORGON	LIMITE COMMUNE MOLLÉGÈS	3	100 M	OUVERT
RD99	ENTRÉE AGGLO PLAN-D'ORGON	AVANT RD7N	4	30 M	OUVERT
RD 26	LIMITE COMMUNE ORGON	RD99	3	100 M	OUVERT

### 3. LIEUX DE CONSULTATION DES ARRETÉS

---

- ⇒ Mairie
- ⇒ Préfecture
- ⇒ DDT des Bouches-du-Rhône